

diagnose de ce dernier, il ajoute : « *affinis nimium sequenti (S. Geo), sed folia ovalia nec reniformia.* » Il m'est arrivé plus d'une fois, en examinant les feuilles des *S. Geum*, qu'on trouve souvent en quantité innombrable dans les montagnes, de remarquer toutes les transitions entre des feuilles entièrement réniformes et des feuilles vraiment ovales appartenant, sans aucun doute, à la même espèce. Les premières caractérisent selon moi le *S. Geum* de Linné ; les secondes une fausse espèce, le *S. hirsuta* du même auteur. Les individus à feuilles réniformes étant incomparablement les plus nombreux et les plus répandus, il me semble que cette forme doit être considérée comme le type, dont le *S. hirsuta* est à peine une variété. MM. Grenier et Godron, ainsi que le fait observer M. Schultz (*Arch. Fr. All.* p. 221), ont décrit le *S. Geum* de Linné sous leur type *S. hirsuta*, et, selon l'observation également exacte de Koch, Scopoli (*Fl. carn.* t. I, 292) a décrit au contraire le *S. hirsuta* de Linné sous le nom de *S. Geum*. On pourrait croire, à première vue, le *S. hirsuta* plus voisin du *S. umbrosa* que du *S. Geum*, mais les feuilles du *S. hirsuta*, toujours un peu en cœur à la base, sont moins éloignées des feuilles du *S. Geum* que de celles de l'*umbrosa*, qui sont toujours atténuées en pétiole et dont l'auteur du *Species* dit : « *folia minime cordata.* » Aussi Linné lui-même, qui connaissait mieux que personne les trois espèces qu'il a nommées et caractérisées, rapproche-t-il, comme on l'a vu, le *S. hirsuta* du *S. Geum* en disant du premier : « *affinis nimium sequenti* » (*S. Geo*).

(La suite à la prochaine séance.)

M. le comte Jaubert fait à la Société la communication suivante :

UNE LACUNE DANS LES INSTITUTIONS BOTANIQUES, par M. le comte JAUBERT.

C'est une sorte de lieu commun que de célébrer la puissance du principe d'association. Nous en possédons ici même une application féconde en résultats excellents. Le procédé de la collaboration, d'une utilité contestable dans certaines œuvres littéraires où l'unité d'inspiration est requise comme l'une des premières conditions de l'art, est au contraire parfaitement à sa place dans la pratique des sciences naturelles, alors qu'il s'agit de rassembler des êtres nombreux et de constater leurs caractères différentiels. La particularité qui échapperait à l'un des observateurs est saisie par un autre : la valeur intrinsèque et spéciale de chacun de ceux-ci reçoit son emploi dans l'œuvre commune : elle s'accomplit avec une force qui tient de la proportion géométrique. C'est ce qui explique la grande utilité des herborisations publiques, véritable école des botanistes, institution fondamentale que nos réclamations n'ont pu empêcher de décliner à Paris.

L'examen en commun des plantes de nos herbiers n'est guère moins nécessaire, surtout en ce qui concerne les flores exotiques, précisément parce que leur étude est hérissée de plus de difficultés. Souvent et plus qu'un autre peut-être, soit



insuffisance des points de comparaison dont je dispose dans ma province, soit défaut de sagacité, j'éprouve, sous le rapport de la détermination de mes plantes, les inconvénients du travail solitaire. Les moyens qui me paraissent le plus propres à le compléter méritent au moins d'être examinés, dans l'intérêt non-seulement des possesseurs d'herbiers privés, mais aussi des grands établissements scientifiques, qui laissent encore tant à désirer sous le rapport dont il s'agit.

Qu'est-ce en effet qu'une collection où la plupart des plantes ne sont rapprochées qu'en vertu d'indications non vérifiées et par un vague instinct de classification, où les déterminations rigoureuses courent pour ainsi dire les unes après les autres comme de petits points lumineux dans une obscurité générale? Avoir toutes ses plantes nommées et bien nommées est le but vers lequel il faut tendre sans relâche. J.-J. Rousseau a dit (1) qu'un homme intelligent pourrait être un excellent botaniste, sans connaître une seule plante par son nom. Ce paradoxe, auquel d'ailleurs Rousseau apportait lui-même de grandes restrictions, semble avoir été pris à la lettre par certaines personnes qui dédaignent les travaux de nomenclature, comme s'ils ne formaient pas la base essentielle de toute la science. Que le vulgaire soit disposé par ignorance même à ne voir dans la botanique qu'une science de mots et de mots barbares, cela se conçoit : il ne comprend pas sous les mots les idées complexes dont ils sont les signes représentatifs pour les mystérieuses opérations de la mémoire ; l'admirable série d'images et d'échos que les mots éveillent dans une âme ouverte aux contemplations de la nature, sont lettres closes pour le vulgaire. Mais que des écrivains initiés à la botanique et qui même lui doivent quelques-unes de leurs meilleurs pages, flattent sur ce point le préjugé populaire, je ne saurais l'excuser. S'ils s'étaient bornés à blâmer l'abus, s'ils s'étaient contentés de revendiquer les droits du goût littéraire trop souvent blessé, j'aurais fait cause commune avec eux, toutefois sous cette réserve que la nomenclature et la terminologie doivent nécessairement s'étendre et se compliquer à mesure que les objets d'étude se sont multipliés davantage et que l'on a su mieux pénétrer les secrets de l'organisme. Continuons donc, sans scrupule, à chercher des noms.

Le botaniste, placé en face d'un paquet de plantes à déterminer, doit avant tout tirer le plus qu'il pourra de son propre fonds et des instruments de travail qui l'entourent immédiatement. Le labeur individuel, source inépuisable de jouissances, est aussi le plus sûr moyen d'accroître et de fortifier son instruction. Il en est des biens de l'esprit comme de ceux de la fortune, on les conserve d'autant mieux qu'on les a gagnés péniblement. Heureux le botaniste dont l'intelligence est servie par des organes dociles, et que la nature a doué du tact diagnostique qui fait les grands médecins !

(1) *Introduction aux fragments pour un Dictionnaire des termes d'usage en botanique.*



Sans posséder à un si haut degré cette faculté précieuse, si l'on avait toujours affaire à des échantillons complets en fleur et en fruit, on parviendrait le plus souvent, avec le temps, par l'examen attentif et la combinaison des divers caractères, à une bonne détermination : mais n'est-on pas excusable d'échouer devant un problème dont plusieurs des données nécessaires font défaut ? On n'a peut-être sous les yeux qu'un fragment de plante, et il faut que, par une suite de déductions rigoureuses, on parvienne à reconstituer par la pensée la plante tout entière ; efforts de sagacité dont un Cuvier a fourni en zoologie les plus étonnants exemples, et que la botanique fossile a aussi plus d'une fois réalisés. Pour aborder sans trop de désavantage une pareille lutte, il est une sorte de gymnastique à l'usage du botaniste : un des exercices que je recommanderais le plus, et que j'ai pratiqué quelquefois avec M. de Schœnefeld, est celui qui consiste, lorsque l'hiver a dépouillé les plantes d'une partie de leurs traits distinctifs et les a réduites à l'état de mauvais échantillons d'herbier, à les interroger, s'il s'agit d'espèces herbacées, dans les débris de leurs tiges, dans leurs rosettes radicales, et, pour les espèces ligneuses, dans les caractères de leur bois si bien connus des jardiniers, les cicatrices de leurs pétioles, etc., chez toutes dans leurs fruits. Je conseillerai aussi de consulter les figures gravées dans les anciens auteurs, et précisément parce qu'elles sont incomplètes et leurs descriptions plus imparfaites encore ; de débrouiller les noms anciens et vulgaires, en essayant de rattacher à ces divers matériaux les noms de la nomenclature moderne. C'est un travail très instructif : l'illustre auteur du *Genera plantarum* ne l'a pas dédaigné ; les nombreux articles qu'il a consacrés à ce sujet dans le *Dictionnaire des sciences naturelles*, sont de vraies perles d'érudition.

Mais le labeur individuel a ses bornes ; notre botaniste a tenté toutes les voies, consulté toutes les analogies, retourné les énigmes dans tous les sens. Le paquet des plantes innominées s'est réduit dans une certaine proportion ; mais il y a toujours un résidu qui pèse comme un remords ; force est de recourir à des secours extérieurs. Consultons donc nos ressources à cet égard.

En première ligne figurent les grands herbiers, les collections publiques et particulières, celles du Muséum et de M. Delessert, riches de tant de travaux accumulés. On ne s'y reconnaîtra, on n'y travaillera soi-même avec profit qu'après s'être bien rendu compte des dispositions matérielles, quelquefois défectueuses, que plusieurs de ces collections peuvent présenter : on devra aussi se familiariser avec les diverses écritures des maîtres, dont M. Lasègue a fait un recueil qu'il importerait de propager par la lithographie ; on s'en servirait pour remarquer partout au passage les étiquettes le plus dignes de confiance.

Les bibliothèques nous offrent de grands secours, surtout celles qui sont rapprochées des herbiers, et où le botaniste en quête de déterminations peut aller, sans beaucoup de peine et sans perte de temps, du livre à la boîte ou au



carton des plantes. Le Muséum est privé de cet avantage, l'un des principaux mérites du Musée Delessert.

Quand les recherches dans les grands herbiers et les bibliothèques sont épuisées sans résultat, les livres vivants nous restent ; ce sont les maîtres de la science et ceux qui ont acquis par des travaux spéciaux autorité dans la branche de la botanique sur laquelle portent nos doutes. Aussi, quand on peut obtenir d'eux une réponse à inscrire sur une étiquette, quand M. Montagne, par exemple, a porté son jugement sur une Cryptogame, quand, pour une des plantes de Madagascar, à la recherche desquelles je me livre avec prédilection à la suite de Boivin, M. Tulasne a constaté l'identité de mon échantillon avec une des espèces décrites dans ses précieux *Fragments de la flore des îles de l'Afrique australe*, tout est dit. S'agit-il d'une Mélastomacée ? le jugement de M. Naudin est sans appel ; toute cette famille est annotée de sa main dans mon herbier. M. Baillon a fait pénétrer l'ordre dans mes Euphorbiacées, et sa révision des genres me donne la patience d'attendre le *Species* qu'il nous a promis. Quelquefois un heureux hasard réunit chez M. Delessert quelques-uns de ces savants : ce sont les bons jours pour le botaniste à la recherche des noms. Toutefois une certaine réserve lui est imposée ; il doit craindre d'envahir, par des requêtes indiscrettes, un temps que la personne à consulter aura peut-être consacré à des recherches personnelles et plus pressantes. J'ai vu qu'alors on prenait le parti de déposer les paquets de plantes *incertæ sedis* en évidence sur l'une des tables du Musée et à la portée des visiteurs, avec une suscription faisant appel à leurs lumières, à l'instar de ces boîtes placées à la porte des églises et qui reçoivent les dons des bonnes âmes. Quelquefois et à la longue cet appel est entendu : la curiosité et aussi le désir d'obliger l'humble demandeur portent quelque examinateur charitable à y inscrire un certain nombre de déterminations que ses études lui ont rendu familières, ou tout au moins d'indications destinées à faciliter les recherches ultérieures.

Ces sortes de quêtes, soit à domicile, soit dans les Musées, sont toujours bien précaires : je voudrais y substituer l'assistance en quelque sorte publique, et organisée dans le sein même de la Société botanique.

Deux professions libérales, dont l'une est alliée à la nôtre, possèdent, en faveur d'infirmités plus dignes de compassion il est vrai, les maladies et les procès, des institutions analogues à celle dont je solliciterais la fondation. Les médecins se font honneur de la générosité avec laquelle ils distribuent les secours de leur art, dans les hôpitaux, dans les dispensaires, dans le service cantonal et même par des consultations entièrement gratuites. Les avocats, dignes de ce nom, n'ont jamais refusé leurs conseils aux plaideurs pauvres : la Chambre des avocats de Paris a eu de tout temps dans son sein un bureau à cet effet : depuis quelques années l'assistance judiciaire a pénétré dans les départements. Médecins et avocats ont regardé ces usages respectables comme une charge inhérente à la célébrité ; ils en sont récompensés et par la considé-



ration qui en rejaillit sur leurs corporations, et par le surcroît d'instruction et d'expérience qu'ils en retirent eux-mêmes pour le plus grand avantage de la société tout entière.

Plusieurs grands établissements publics, parmi lesquels je ne citerai que l'École des mines, à cause de sa parenté avec nous dans le cercle des sciences naturelles, sont ouverts à tout venant : des savants, rétribués *ad hoc* il est vrai, mais chez qui l'obligeance du caractère et l'amour de la science vont fort au delà des strictes obligations de leur emploi, tiennent bureau de consultation à l'École des mines. Je puis arriver avec mon échantillon de terre ou mon caillou, et j'en rapporte une détermination exacte et au besoin une analyse. Pourquoi de semblables secours n'existeraient-ils pas en faveur de la botanique ? Les besoins scientifiques, comme le contingent en hommes de talent, ne sont pas moindres : ce qui manque, c'est l'organisation d'un service.

En 1854, dès les premières réunions qui ont donné naissance à la Société botanique de France, plusieurs de ses fondateurs peuvent se le rappeler, j'ai mis en avant un projet de cette nature. L'idée principale, qui découle naturellement de l'art. 2 de nos statuts (1), rencontra d'assez nombreux partisans ; les objections de détail ne manquèrent pourtant pas. J'avais demandé qu'une Commission spéciale, souvent renouvelée, siégeant à des jours fixés, fût chargée de répondre, quand il y aurait lieu, aux demandes d'examen et de détermination de plantes qui seraient adressées à la Société par ses membres. Un règlement à élaborer par le Conseil d'administration aurait déterminé les conditions d'après lesquelles la Commission serait appelée à opérer. Anticipant sur la discussion de ce règlement, quelques personnes s'effrayaient d'abord du fardeau que la Commission aurait à porter, du nombre possible de demandes mal posées, d'une solution trop difficile ou d'un intérêt médiocre, dont elle serait assaillie. J'essayai de calmer ces craintes en écartant toute idée soit d'une obligation absolue à imposer à la Commission, soit d'un ordre d'inscription des demandes donnant à penser que ces sortes de dossiers dussent nécessairement être apurés dans un délai quelconque. Les demandeurs devaient, selon moi, tout attendre de la Commission et du temps, mais ne rien exiger. C'était déjà beaucoup pour eux d'avoir, d'une part, la certitude qu'à des jours marqués leurs plantes passeraient nécessairement sous les yeux d'hommes compétents et bienveillants ; d'autre part, la chance probable que, grâce à la diversité des travaux auxquels les commissaires nouvellement nommés se livreraient pour leur propre compte, il viendrait un jour où les plantes sortiraient de cette épreuve toutes régénérées par le baptême de la Commission.

En second lieu, et c'était peut-être le point le plus délicat, il m'a paru que

(1) Art. 2. La Société a pour objet :

1° De concourir aux progrès de la botanique et des sciences qui s'y rattachent.

2° De faciliter, par tous les moyens dont elle peut disposer, les études et les travaux de ses membres.



la responsabilité à prendre dans les déterminations inquiétait certaines personnes, précisément celles que l'étendue de leurs connaissances et la sûreté de leur coup d'œil auraient dû rendre moins accessibles que d'autres à ce genre de préoccupations. Lorsque, dans une œuvre toute personnelle et de longue haleine, on commet quelque méprise, on est bien forcé, disait-on, de subir la critique; mais que, dans un intérêt qui, après tout, vous est étranger, vous soyez exposé à être rendu responsable des résultats d'une enquête et d'une discussion commune souvent précipitées, c'est ce que la Société semble n'avoir le droit d'exiger d'aucun de ses membres, même des plus dévoués. Aussi j'entendais bien que les réponses données collectivement au nom de la Commission, sur des feuilles volantes, ne compromissent personne en particulier : je les supposais au besoin accompagnées de toutes les formules de doute et d'approximation le plus propres à sauvegarder l'amour-propre, telles que le point dubitatif, *confer*, *affinis*, *differt*, etc.; ce ne serait autre chose qu'une sorte de jalon, de fil conducteur, à l'aide desquels le malheureux, égaré dans le dédale de la nomenclature, retrouverait son chemin, la perche tendue à l'homme qui se noie.

D'autres adversaires de ma proposition, tout en reconnaissant qu'elle présentait beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients, objectaient enfin qu'elle était prématurée, qu'il convenait d'attendre que la Société se fût constituée assez solidement, eût pris assez de développement pour aborder une pareille innovation avec des chances suffisantes de succès. Je me suis rendu à cette dernière raison, et j'ai consenti à l'ajournement.

Nous avons fait, ce me semble, un pas notable dans la voie où je souhaiterais que la Société pût s'engager, le jour où elle a été mise en possession de l'herbier de Rayneval, et où cette importante collection, que d'autres libéralités viendront sûrement accroître, a été déposée dans l'École de pharmacie, hospitalité d'autant plus précieuse que les membres de la Société y trouveront en même temps les conseils de M. le professeur Chatin, et les autres éléments d'instruction que renferment et la bibliothèque et les diverses collections de l'École, notamment la collection carpologique. Nul doute que M. le directeur de l'École, si bienveillant pour nous, n'autorisât la Commission qui formait l'objet de ma proposition à siéger dans le local de l'herbier. Sans doute, l'état de choses actuel est essentiellement provisoire, et notre Conseil d'administration s'occupe déjà depuis un certain temps et de concert avec la Société géologique, colocataire de la maison où nous sommes en ce moment réunis, de chercher un local plus convenable pour nos séances, avec des accessoires appropriés à notre service. Notre herbier et notre bibliothèque, qui s'augmente tous les jours, nous y suivront : l'installation de la Commission projetée y sera sans doute très facile.

Selon moi, cette seconde phase ne sera pas encore l'état définitif : je rêve pour la Société botanique de France un autre avenir, un établissement com-



plet et normal dans lequel tous les moyens d'étude, partout ailleurs incomplets ou épars, seraient abondamment concentrés; un édifice construit et distribué dans le but spécial qui nous intéresse, au centre d'un vaste jardin, d'après un programme mûrement arrêté dans une réunion de botanistes praticiens et d'architectes, préoccupés avant tout de la destination à laquelle ils seraient chargés de satisfaire. Il y aurait un bon livre à faire sur l'influence que l'architecture, par les dispositions qu'elle fait prévaloir, exerce sur la vie morale; la politique elle-même fournirait à cet égard des aperçus curieux. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que les facilités matérielles nécessaires à l'étude ne sauraient être trop soigneusement ménagées, et qu'en offrant aux hommes qui s'occupent d'une même science des occasions plus fréquentes de se voir, des moyens plus commodes d'échanger leurs idées, l'État et les associations qui secondent son action suprême concourent puissamment aux progrès de l'esprit humain. L'*assistance botanique*, telle que je la conçois, devrait naître sans effort du plan que je viens d'esquisser, si déjà elle n'était pas née parmi nous.

Le moment est-il venu de reprendre ma proposition de 1854? En tout cas, il en est une autre, d'une moindre portée, mais tendant au même but, et que j'oserais recommander dès à présent à l'attention de la Société. Ce serait tout simplement de faire exécuter et déposer auprès de notre herbier une copie des listes de plantes exotiques de notre regrettable confrère M. Graves. On sait que ces listes, comprenant toutes les grandes collections des voyageurs qui ont enrichi la botanique dans les trente dernières années, ont été formées à l'aide de tous les renseignements qu'il a été possible de se procurer en compulsant les grands herbiers de Paris et de l'étranger, une foule d'ouvrages et de recueils périodiques: travail immense et dont j'ai souvent éprouvé l'utilité.

Le vœu bien modeste auquel je me réduis pour le moment sera, je n'en doute pas, exaucé par le Conseil d'administration.

M. Cosson fait hommage à la Société, en son propre nom et au nom de M. Germain de Saint-Pierre, de la deuxième édition du *Synopsis analytique de la Flore des environs de Paris*.

M. de Schœnefeld met sous les yeux de la Société un échantillon anomal d'*Anemone nemorosa*.

Cet échantillon, cueilli, il y a quelques jours, dans la forêt de Saint-Germain (Seine-et-Oise), porte un verticille de quatre feuilles au lieu de trois, et deux fleurs au lieu d'une; c'est de l'aisselle de la feuille surnuméraire que part le second pédoncule, muni lui-même de deux petites feuilles.

M. Eug. Fournier présente à la Société des échantillons de *Limonium Guyonianum* qui lui ont été envoyés de Biskra (Algérie)